

Mamirolle

Actus

N°52 - Octobre 2019

Contre la privatisation des aérodromes de Paris

La procédure d'initiative partagée a été introduite à l'article 11 de la Constitution lors de la révision constitutionnelle de 2008.

Pour être soumise à référendum, une proposition de loi référendaire doit successivement être présentée par au moins un cinquième des membres du parlement, **être soutenue dans un délai de neuf mois par au moins un dixième des électeurs français inscrits sur les listes électorales.**

La décision n°2019-1 RIP du 9 mai 2019 du Conseil constitutionnel a ouvert une période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n°1867 **visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris**, dans le cadre du Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

Les électeurs peuvent déposer leur soutien aux propositions de loi référendaires selon plusieurs modalités.

D'une part, ce soutien est recueilli sous forme électronique, sur le site Internet hébergé par le Ministère de l'Intérieur : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> avec l'un des navigateurs suivants :



D'autre part, concernant le RIP aérodromes de Paris, la commune de Mamirolle met à disposition des Mamirollois l'ordinateur de l'accueil de la Mairie pour envoyer ce soutien. Ils peuvent aussi faire enregistrer électroniquement leur soutien par un agent de la commune sur le site : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr> lorsque leur soutien est présenté en format papier. Des formulaires sont disponibles en mairie ou sur internet sous le n° de cerfa : 15264*02 - Se munir d'une pièce d'identité.

Les municipales

RIP aérodromes de Paris
Formation à l'informatique
Les ateliers nutrition seniors
Conseil municipal du 22/08/19
Etat civil
Rappel sécurité
La mémoire en jeu
La saison des champignons
Recensement des jeunes

Les associations

Sopralti, nouveau chef de chœur
Fromonval, les 30 ans
Fête du village et vide grenier
Concours de boules
Ludothèque La Toupie

Rentrée scolaire

En maternelle et élémentaire

Les entreprises

Du nouveau à Proxi

Formation à l'informatique domestique

Vous désirez apprendre à faire l'entretien minimum de votre ordinateur, vous souhaitez maîtriser internet, votre traitement de texte ou votre tableur, retoucher vos photos, réaliser des diaporamas, faire des cartes de visite, réaliser des vidéos, cartes d'anniversaire, des brochures, dépliants, affiches, et bien, venez aux cours gratuits d'informatique au groupe scolaire Gilbert Brenet de Mamirolle, 4 rue du 6 septembre.

Contact

Jacques Bersot - Tél. : 03 81 55 79 23
Email : jbmam.info@gmail.com

Reprise des cours

Débutants05/10/19 de 10 h à 12 h
Perfectionnement02/10/19 de 17 h à 19 h

Plus de renseignements sur le blog de Mamirolle ou sur un flyer disponible en Mairie.

Les ateliers nutrition pour seniors

Dans le cadre des Ateliers «Bons jours» organisés par la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté avec le soutien du CCAS de Mamirolle, 18 séances de 2 heures sont dédiées à la nutrition ; elles sont animées par une diététicienne.

Deux ateliers fonctionnent en parallèle les vendredis matin et vendredis après-midi du 20/09/19 au 29/11/19. Ces ateliers regroupent 22 personnes majoritairement de Mamirolle. La dernière séance consistera en un atelier cuisine co-animé par un chef cuisinier de Silver Fourchette Doubs et la diététicienne.

Silver Fourchette (Groupe SOS seniors) est spécialisé dans la gastronomie pour les anciens : Groupe qui met l'accent entre autres sur l'importance d'une alimentation saine et adaptée pour avancer en âge sereinement.

Monique Bichet
Vice-Présidente CCAS

Conseil Municipal du 22/08/2019

Budget forêt - décision modificative n°1

Pour permettre l'intégration des frais d'étude (maîtrise d'œuvre ONF sur travaux d'infrastructure), le conseil municipal approuve la décision budgétaire modificative n°1 en ouvrant des crédits sur les comptes suivants :

Section d'investissement

En dépenses

Chapitre 041 - opérations patrimoniales

Art. 2117 - immobilisations bois et forêts 400 €

En recettes

Chapitre 041 - opérations patrimoniales

Art. 2031 - frais d'étude 400 €

Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2019 (modification)

Par délibération n°2019-10 du 27 février 2019, les membres du conseil municipal ont défini l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois de l'année 2019.

Suite à d'importants dégâts de scolytes, il convient de modifier la décision susmentionnée comme suit:

Assiette des coupes de bois pour l'année 2019

Résineux : parcelles n°15, 18, 30 et 31

Feuillus : parcelles n°30, 31 et 32

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2019. L'ONF procède à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Le conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit:

En ventes publiques (Adjudications)

Feuillus en bloc façonné : parcelles n°30, 31 et 32 Essences autres feuillus.

En ventes groupées, par contrats d'approvisionnement (3)

Résineux grumes : parcelles n°30 et 31

Résineux petits bois : parcelles n°30, 31, 15 et 18

Résineux bois énergie : parcelles n°30, 31, 15 et 18

Feuillus grumes : parcelles n°30, 31 et 32 Essences: hêtres

Pour les contrats d'approvisionnement (3), le conseil municipal donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Vente simple de gré à gré

Chablis

Le conseil municipal décide de vendre les chablis de l'exercice en bloc et sur pied et en vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat

d'approvisionnement existant.

Produits de faible valeur

Le conseil municipal décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : toute parcelle de la forêt communale de Mamiroлле.

Délivrance à la commune pour l'affouage

Le conseil municipal destine le produit des parcelles 21, 26, 30, 31 et 32 à l'affouage. Le mode de mise à disposition est celui sur pied.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange et désigne les trois garants.

Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure.

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Versement d'une subvention à l'association Tennis Club

Après examen du dossier de demande de subvention de l'association Tennis Club par les membres du Comité consultatif «vie scolaire, périscolaire, relation avec les associations et les comités», le conseil municipal décide de verser à l'association Tennis Club une subvention de 900 € au titre de l'année 2019.

Participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents

Le Centre de Gestion du Doubs a lancé en début d'année 2019 une consultation en vue du renouvellement des contrats groupes en matière de prévoyance et de complémentaire santé.

Par délibération n°2018-88 du 24 octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Doubs pour la passation des conventions de participation pour le risque prévoyance et pour le risque santé.

La procédure de mise en concurrence étant arrivée à son terme, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs, réuni le 17 juin 2019, a décidé de conclure une convention de participation avec les deux prestataires suivants :

- Pour le risque prévoyance : contrat proposé par la CNP avec une gestion du régime assurée par Sofaxis
- Pour le risque santé : contrat proposé par le groupement MNT/ Mut'Est / MMC.

La participation de l'employeur est limitée par la dépense réellement engagée par l'agent. Ainsi la somme versée au titre de la participation ne peut, en aucun cas, être supérieure à la cotisation réellement engagée par l'agent.

De plus, la participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire est assujettie à la CSG

et à la CRDS (Code de la Sécurité Sociale – art L136-2 4°).

Les participations prévues par le décret applicable pour la fonction publique territoriale prévoyant le caractère individuel et facultatif de la participation, l'exonération de contributions prévue pour les participations collectives et obligatoires à la protection sociale complémentaire de prévoyance ne trouvent pas à s'appliquer (Code de la Sécurité Sociale – art L242-1).

La participation est incluse dans l'assiette des cotisations sociales (Code de la Sécurité Sociale – art L242-1 et D 242-1) La participation est soumise à l'impôt sur le revenu (Code général des impôts – art 79).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2020, sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité :

Pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Doubs proposé par le groupement MNT/ Mut'Est / MMC Pour ce risque, et sous réserve de l'avis favorable du comité technique, le niveau de participation est fixé comme suit :

- Participation de 32 € par mois et par agent de moins de 50 ans et 7 € par mois supplémentaire par enfant à charge.
- Participation de 38 € par mois et par agent de plus de 50 ans.
- Le montant de la participation ne pourra pas excéder la cotisation due par l'agent.

Sont considérés comme des enfants à charge, les enfants à charge au sens de la sécurité sociale, les enfants handicapés de moins de 26 ans vivant au domicile de l'assuré, les enfants du conjoint, concubin déclaré ou de la personne liée par un PACS à charge au sens de la sécurité sociale.

Pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire par le centre de gestion du Doubs proposé par la CNP avec une gestion du régime assurée par Sofaxis.

Pour ce risque, la collectivité choisit la garantie maintien de salaire, incapacité temporaire de travail et invalidité permanente. L'assiette de cotisation retenue est composée du traitement brut indiciaire annuel et de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) et des éléments de régime indemnitaire susceptibles d'être perdus en cas de congés à l'exclusion du CIA (complément indemnitaire annuel).

Pour ce risque, et sous réserve de l'avis favorable du comité technique, le niveau de participation est fixé comme suit :

- Participation de 16 € par mois et par agent.
- Le montant de la participation ne pourra pas excéder la cotisation due par l'agent.

Urbanisme

Décision de PC

- DUQUET Agnès, construction d'une maison d'habitation de 134.11 m² et d'un abri voiture, accordé le 19/07/2019,
- VIEILLE Alain et VIEILLE Bernard, construction de 2 garages: un par logement et extension de terrasse, accordé le 24/07/2019.

Décision de DP

- PAGNOT Claude, construction d'un abri de jardin de 9 m² et d'un mur, accordé le 22/07/2019,
- BOURGEOIS Jean-Paul, pose de 34 m² de modules photovoltaïques sur toiture, accordé le 12/07/2019,
- POURCELOT Laura, création de deux ouvertures, pose d'une fenêtre de toit et rénovation du toit, accordé le 22/07/2019,
- REDOUTEY Sylviane et Jean-Claude, remplacement d'une haie de thuyas par la pose d'une clôture gris anthracite, accordé le 22/07/2019,
- CHARVOZ Christophe, isolation des murs par l'extérieur, accordé le 24/07/2019,
- BOURGEOIS Jean-Paul, installation d'une pergola sur terrasse existante, accordé le 20/08/2019.

Dépôt de DP

- COPPOLA Ernest, local ouvert à usage de stationnement transformé en local fermé, mise en place d'une porte de garage,
- PAULIEN Anthony, isolation des murs par l'extérieur.

Demande de CU opérationnel

- BERION Stéphane, section AI n°199, rue des Oiseaux.

Informations diverses

Gratuité de la salle annexe

- EHPAD, vendredi 20 septembre 2019, projet de renfort du lien entre les familles et les résidents atteints de pathologies neurodégénératives,
- DDT, mardi 1^{er} octobre 2019, formation intitulée «Le Comté: une dynamique pour concilier la réussite économique et les impératifs environnementaux et sociaux».

Gratuité de la salle n°2 de l'ancienne mairie

- Groupe NEUROTOMIC, jeudis 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre 2019 et les 9 et 23 janvier, 6 et 20 février, 12 et 26 mars, 9 avril 2020.

Gratuité de la salle des fêtes

- Concours FROMONVAL, samedi 19 et dimanche 20 octobre 2019
- 4L Trophy, 2 et 3 novembre 2019, repas.

Etat Civil

Naissance

- Le 05/08/2019, PITON Augustine

Mariage

- Le 19/07/2019, BOURLIER Aurélien et QUILAN Marilyne
- Le 14/09/2019, DUCOULOUX Lucien et PAGNOT Victoria

Décès

- Le 11/08/2019, CONTOZ Maurice, Louis, né en 1931
- Le 12/08/2019, HARSON Marcel, né en 1937
- Le 10/09/2019, LARUE Raymond, né en 1928
- Le 12/09/2019, RAS Jacqueline, née en 1924
- Le 15/09/2019, GERY Madeleine, née en 1933

Infos sécurité - Rappel !

Il faut veiller à laisser les trottoirs libres à la circulation des piétons, priorité aux mamans et «nounous» avec leur «voiture d'enfants»

- En pensant à tailler les haies privées qui débordent sur les espaces publics,
 - En ne se stationnant pas sur les trottoirs, en particulier devant la pharmacie, cela est strictement interdit.
- Par ailleurs, il faut savoir ce que coûte le non-respect du cédez-le-passage à un piéton sur un passage clouté, outre une amende, 6 points depuis le 18/09/2018.

En effet, selon le code de la route, le piéton est prioritaire aux abords des passages piétons et son non-respect constitue un refus de priorité donnant suite à une amende et une perte de points.

De plus, cette sanction peut être constatée par l'intermédiaire de la vidéo-verbalisation et donc à distance.

Du nouveau dans votre Proxi



Steve Chevassu diversifie son offre et propose désormais :

Un rayon vrac bio : fruits secs, céréales, mélanges apéritif, riz...

Une rôtisserie tous les samedis midi : poulet, jambonneau ou saucisse de Morteau avec des pommes de terre.

Réservation conseillée.

De plus, pour répondre à de nombreuses demandes, **à partir du 7 octobre pour un essai jusqu'à la fin de l'année, votre Proxi ouvrira les lundis de 7h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h.** Émeline, déjà présente les mardis et les jeudis matin, sera là pour vous servir.

Nouveau chef de chœur pour SOPRALTI



Mali ZIVKOVIC est né à Portsmouth en Angleterre et a soufflé ses premières notes en Bourgogne. Il a intégré ensuite le Conservatoire de Chalon-sur-Saône en tant que trompettiste et chanteur, puis le Conservatoire de Lyon dans les classes de trompette classique et jazz ainsi que le chant lyrique. Sa passion du jazz l'a amené aux Pays Bas au

Conservatoire Royal d'Amsterdam puis à Paris au Centre des Musiques Didier Lockwood.

Mali aujourd'hui exerce sa passion sous plusieurs formes allant de l'enseignement, la scène, la formation vocale en lien avec Mission Voix Franche-Comté auprès de divers chœurs et, bien sûr, la direction de chœurs dont SOPRALTI depuis le 16 septembre 2019.

Rejoignez le chœur vocal de femmes SOPRALTI et trouvez l'harmonie tous les lundis à 20 h dans la salle n° 1 de l'ancienne mairie.

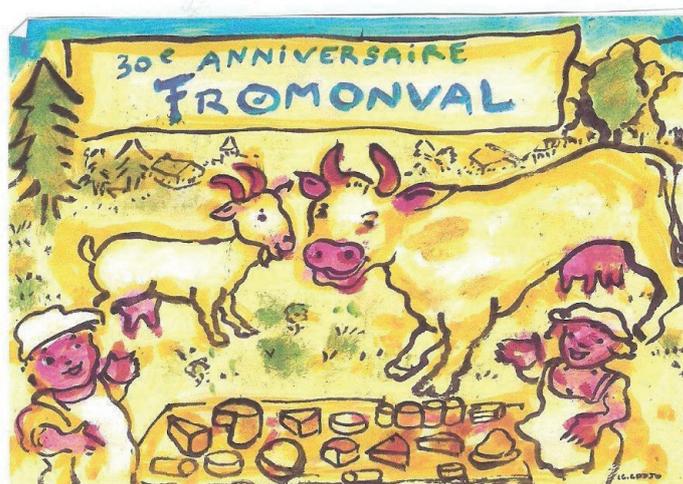
Pour assister gratuitement à deux séances découverte adressez-vous à : Marie-Claude Vincent, tél. 06 86 12 25 42.

30^{ème} anniversaire «Fromonval-Mamirolle»

En 1989, Roland Philippe, responsable de la fromagerie-musée de Trépot (25), en collaboration avec le comité des fêtes du village organisait le premier concours de fromages pour fêter le 10^{ème} anniversaire de la fromagerie musée. Le directeur de l'ENIL de Mamirolle de l'époque a adhéré à cette initiative, et depuis, l'ENIL et sa direction apportent un dynamisme constant à cette manifestation. Devant le succès remporté par ce concours et le nombre de fromagers souhaitant y participer, les locaux de Trépot devinrent trop exigus et, depuis 10 ans, la municipalité de Mamirolle propose la salle des fêtes du village pour accueillir environ 200 produits, du beurre aux yaourts en passant par les tommes, raclettes, pâtes pressées, pâtes molles, cancoillottes etc. Ce concours rassemble environ 180 juges composés d'une vingtaine de jurys différents qui doivent décerner, dans chaque catégorie, le palmarès délivrant les diplômes et médailles d'or, d'argent et de bronze attribués au cours d'un repas de gala clôturant cette grande manifestation. De nombreuses personnalités ont déjà participé à ce concours notamment un chef étoilé, un MOF en fromages et des gastronomes réputés.

FRO (pour fromages) MON (pour Montagne) VAL (pour Valeur) ont fusionnés pour obtenir l'identité du concours FROMONVAL qui désormais est un incontournable dans le paysage franc-comtois, mais aussi reconnu dans l'hexagone, puisque de nombreux produits en lice viennent de toute la France, mais également hors des frontières avec la participation de la Suisse, l'Italie, l'Espagne et, en 2018, la Russie qui, pour sa première participation, a obtenu une médaille d'or pour sa brique au lait de vache et une de bronze pour son chèvre frais.

Le concours FROMONVAL est désormais un excellent passeport pour chaque fromagerie médaillée, reconnaissant ainsi la qualité et la valeur de son savoir faire. Il est médiatisé par de nombreux supports (radio, télévision nationale et régionale, presse) et accueille chaque année un invité d'honneur. En 2018 Michel VAUTROT est venu apporter son esprit sportif à la manifestation et, cette année, c'est le dessinateur caricaturiste GODJO qui parrainera le concours.



Ouverture d'une 4^{ème} classe en maternelle



Avec un effectif pour cette rentrée de 90 élèves, le groupe scolaire Gilbert Brenet, qui accueille les enfants de Mamirolle, du Gratteris et de La Chevillotte, bénéficie de l'ouverture d'une quatrième classe en section de maternelle sous la direction de Patricia Sapolin. Émilie Henry et Amandine Dousot prennent le poste de cette nouvelle classe petite section avec un effectif de 23 élèves. En petite et moyenne sections, Christine Jobard accueille six élèves de petite section et 16 de moyenne section. Patricia Sapolin prend en charge 15 élèves de moyenne section et six de grande section avec un remplacement par Emilie HENRY le lundi (décharge de direction). En grande section, 24 élèves sont confiés à Sabrina Bruckert. Une nouvelle Atsem, Valérie Hinge, secondera Sophie Mathevon suite au départ de Sylvie Cattin. Après quelques travaux d'aménagement des locaux, les conditions sont remplies pour une bonne année scolaire.

Une nouvelle équipe en élémentaire



Une nouvelle équipe est en place à l'école élémentaire du groupe scolaire Gilbert Brenet pour accueillir 126 élèves ainsi répartis:

23 élèves en cours préparatoire avec Adeline Launay,
25 en CE1 chez Nathalie Bourasseau, directrice,
24 au CE2 dans la classe de Robine Sussot,
Marc Robaldo accueille 27 CM1 et Clémence Grossiord, pour sa 1^{ère} année à Mamirolle, prend en charge les 27 élèves de CM2.
Elodie Taillard assurera un jour en CP, un jour en CE1 et deux journées en CM2.

Madame Lenglet (brigade) reste attachée à l'école mais participera prochainement assurer des remplacements.

Dans le cadre de l'école inclusive, deux nouvelles AESH (Accompagnants d'élèves en Situation de Handicap), Christine Mugnot et Karine Richard, complètent l'équipe en accompagnant les élèves aux besoins particuliers.

La culture, le sport et les langues vivantes seront proposés aux enfants en parallèle des matières traditionnelles.

L'Amicale des Parents d'élèves a offert le café d'accueil dès 8 h ce lundi de rentrée afin de consolider le savoir-vivre ensemble.

Françoise Seuret, E.R.

Fête du village et vide grenier

Le vide grenier et la fête du village se sont déroulés le dimanche 8 septembre 2019. Nous avons commencé par le vide grenier dès 6 hoo, une petite pluie était au rendez-vous, heureusement elle n'a pas duré très longtemps ; de plus il ne faisait que 8°... puis nous avons accueilli 40 courageux exposants pour environ 60 emplacements alors qu'une soixantaine étaient inscrits pour une centaine d'emplacements. Ensuite brouillard jusqu'à midi et, pour nous aider au moment du repas, une petite pluie... qui heureusement ne découragea pas quelques personnes irréductibles, un grand merci à eux. Ensuite, enfin une petite éclaircie pendant laquelle nous avons



pu organiser la fête du village avec quelques attractions : le manège « le petit lutin » pour les enfants, le taureau mécanique pour enfants et adultes, le chamboule tout, et le lancer de boules pour écraser un œuf sur un tronc. Malheureusement nous avons été obligé d'annuler le toboggan gonflable à cause de la pluie.

Nous remercions les parents et les personnes qui sont venus assister à notre manifestation et nous regrettons qu'il y ait eu si peu de monde qui vienne nous encourager. Pour nous, tous bénévoles, le travail est énorme.

Un grand merci à tous.

Jean-Pierre Gaulard,
Président du Comité d'Animation

eliad Le Pôle Prévention d'Eliaad propose
aux proches aidants

Ensemble pour le lien, l'innovation
et l'accompagnement à domicile

Atelier

La mémoire en jeu

de 6 séances | Gratuit

MAMIROLLE

Salle 1 - 2 rue de l'Eglise
3, 10, 17 octobre, 7, 14, 21 novembre 2019
de 9h30 à 11h30

Cet atelier propose d'entraîner sa mémoire à travers des jeux et des exercices sur tablette tactile.
Il n'est pas nécessaire de posséder ou de maîtriser l'outil pour participer !

Tout le programme du Pôle Prévention sur www.eliad-fc.fr
rubrique «Vous accompagner/ Pôle Prévention»

Sur inscription
03 81 41 67 31
myriam.truche@eliad-fc.fr

Avec le soutien financier de **doubs** En partenariat avec **AS2R LA MONDIALE**

Conception Service communication Eliaad - Septembre 2019 | Ne pas jeter sur la voie publique

Échos du concours de boules

Le concours de boules organisé par le comité d'animation a eu lieu le samedi 24 août 2019. Sous un grand soleil, nous avons rassemblé 29 doublettes adultes et 4 doublettes enfants.

Le concours a commencé dès le matin les 7 groupes adultes se sont départagés pour se retrouver soit en grande coupe soit en consolante, pendant que les enfants se débattaient pour gagner une coupe.

Une petite pause a eu lieu vers 12h30 afin que les concurrents avec quelques invités puissent déguster un petit repas préparé par le comité d'animation. La compétition a repris vers 13h00 toujours dans la bonne humeur

Les finales se sont jouées vers 19h30



Cette année les vainqueurs de la finale sont

«les Poitoux» (Manteau Alain et Manteau François) qui ont battu «les Loosers» (Maillot Thibault et Nicolas Jean Charles) 13 à 7. Ce fut une très belle finale.

La finale consolante a vu

«les TISS» (Tisserand Jérôme et Tisserand Yannick) battre «les bras cassés» (Gindre Clovis et Crave Corentin) par un score très serré 13 à 10.

Résultats des enfants

1° «Les GL» (Moysse Gaétan et Duchassin Lilian) récompensés chacun par une belle coupe et des sacs à dos.

2° «les léopards» (Cuenot Eloi et Cuenot Mathis).

3° Les «bleus, blancs rouges» (Forget Hugo et Moysse Batista).

4° «les champions» (Nicolas Tino et Mairot Yanis).

Félicitations à toutes ces jeunes graines.

Le comité remercie tous les joueurs pour leurs applications et pour leur bonne humeur, nous remercions aussi tous les bénévoles qui nous ont aidés pour cette manifestation.

Le Comité d'animation

Ludothèque la toupie



La ludothèque itinérante «La Toupie» vous propose de venir jouer à Mamirolle les 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois salle du périscolaire, de 9h à 11h30, au centre commercial ou au gymnase pendant les vacances.

La ludothèque, c'est un espace de jeux pour les enfants de 0 à 10 ans accompagnés d'un adulte et pour les enfants de 11 et plus avec une autorisation parentale.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges autour de la découverte de nouveaux jeux, du puzzle au toboggan, en passant par les déguisements(oui, oui !), les jeux de sociétés, etc. On peut jouer sur place et ou louer les jeux.

- Les jeux peuvent être loués 1€ entre deux séances.
- Les jeux disponibles à la location vont de 0 à 105 ans! N'hésitez pas à solliciter Aurélien, notre ludothécaire préféré, pour vous présenter le catalogue disponible au prêt, il saura trouver le jeu qui vous convient et vous présenter les règles des jeux les plus complexes pour vous y faire entrer avec plaisir et facilité.

La ludothèque de Mamirolle accueille également des classes.

Fonctionnement

- 2 séances de découverte gratuites
- Paiement à la séance : 3 €
- Paiement à l'année : 20 € (5 € de location offerte),
- Carte d'adhésion à Familles rurales de Mamirolle obligatoire, car cette prestation est proposée par les Familles Rurales du DOUBS, gérée par l'association de Mamirolle et financée par la Mairie de Mamirolle.

Contacts :

Tél. 03 81 88 76 84

ludo.latoupie@famillesrurales.org

A Mamirolle :

martine.gaulard@orange.fr

chateau_julie@yahoo.fr

Appel à bénévoles pour pérenniser cette activité

La mise en place de ces jeux sur le site de Mamirolle, nécessite du temps, toujours limité, dans le sens que la prestation commence à 9h, donc il faut décharger les jeux du camion avant 9h et vite les ranger avant 11h30, l'heure de la sortie des enfants de l'école et le déjeuner !

C'est pourquoi nous recherchons quelques bénévoles pour aider à la mise en place des jeux, à leur rangement et à la mise en place du kakemono. D'avance, nous vous remercions pour ce coup de main qui permettrait une continuité avec l'équipe actuelle composée de personnes qui vont reprendre le travail. Cette petite aide prend un peu de temps mais pas trop et est très utile !

Nous vous mettrons en contact avec l'équipe actuelle qui pourra vous inscrire sur un planning en fonction de vos disponibilités et des dates de passages de la ludothèque, ou simplement pour donner un coup de main occasionnel.

La saison des champignons

L'automne arrive et, avec lui, l'envie de se balader et de cueillir quelques champignons dans les jolis sous-bois de notre région. Les champignons sont des êtres vivants, ni animal, ni végétal, ils constituent un règne biologique à part.



Il en existe plusieurs sortes :

- **Les décomposeurs**, ces champignons ont besoin d'air, d'eau et de matières organiques pour se développer. Ils peuvent pousser sur de la matière morte et ainsi faire du recyclage, ce sont les champignons **saprophytes**.
- Certains peuvent également vivre aux dépens d'un être vivant. Ils sont alors **parasites** et peuvent être aussi **carnivores** en utilisant des filaments microscopiques pour capturer de minuscules vers.
- Enfin **les mycorhizes** sont les champignons qui vivent en parfaite symbiose avec d'autres êtres vivants. Ces champignons symbiotiques sont indissociables des végétaux auxquels ils sont associés.

Par exemple, l'arbre produit du sucre qui le donne par sa sève au champignon, incapable d'en fabriquer. En échange, le champignon lui apporte de précieux minéraux prélevés au loin grâce à un réseau 100 fois plus long que le réseau racinaire.

Les arbres ne peuvent pas vivre sans mycorhizes. Certaines fourmis et termites s'en servent également pour digérer la cellulose du bois.

Utiles, les champignons servent à la fabrication de médicaments et de fameux fromages, mais ils peuvent aussi s'attaquer directement aux êtres vivants et engendrer des maladies.

La cueillette des champignons est réglementée

Elle est interdite dans un bois privé, sauf autorisation du propriétaire.

Sur les terrains communaux, la cueillette est réglementée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1991. Ainsi, les promeneurs ont le droit de ramasser des champignons

de façon modérée et en employant des outils adaptés à un ramassage respectueux. C'est-à-dire en coupant les champignons à la base du pied, sans les déraciner, ni endommager le mycélium permettant sa reproduction. La quantité est limitée à 2 kilos par jour et par personne ; au-delà le contrevenant est passible d'une sanction prévue par l'article R.215-3. Tout cela dans le but de pérenniser l'espèce et de retrouver sa « tache » d'une année sur l'autre.

Attention aux confusions !

Chaque année, on recense environ 1200 intoxications alimentaires dues aux champignons dont 2 % sont graves.

En cas d'intoxication, appelez votre médecin.

Aussi faut-il respecter quelques règles de bonne pratique :

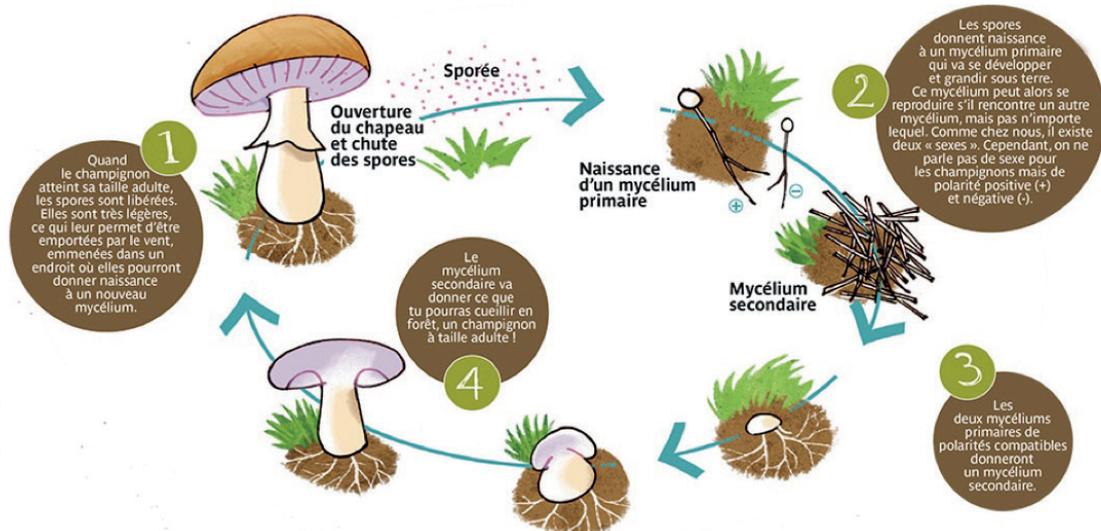
- Ne jamais consommer un champignon si vous n'êtes pas sûr à 100% de sa comestibilité.
- Ne pas mélanger les variétés.
- Utiliser un panier ou un sachet en papier pour éviter la fermentation.
- Consommer les champignons dans les 48 heures et bien les faire cuire.

Afin de préserver toutes ses saveurs, ne pas tremper les champignons dans l'eau, mais enlever la terre à l'aide d'une brosse ou d'un chiffon humide. Ils ont un grand intérêt gastronomique : riches en sels minéraux, protéines et en vitamine B, ils sont pauvres en graisse. Malheureusement certains sont de véritables accumulateurs de polluants transportés par l'eau dont ils sont constitués à 90%. C'est pourquoi il ne faut jamais manger de champignons cueillis au bord de la route ou à proximité d'un site pollué.

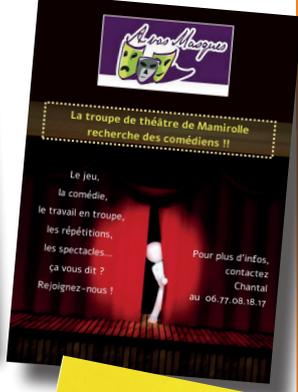
A noter qu'il existe des cartes interactives où chacun peut partager ses bons coins...

Sachez qu'il existe des salons d'exposition du champignon où des mycologues avertis répondront à vos questions, notamment les 5 et 6 octobre à la maison de la réserve à Labergement-Sainte-Marie.

Les pharmaciennes de notre village sont formées et peuvent vous apporter quelques conseils dans la mesure de leur disponibilité. Merci à elles pour leur participation à cet article. Source : internet



Agenda



- **01/10/19 - La ferme**.....Bébé-livres
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle».
- **02/10/19 - Reprise des cours informatiques - perfectionnements**
17 h - 19 h - Groupe scolaire Gilbert Brenet - Mamirolle
- **03/10/19 - La mémoire en jeu pour les proches aidants**Eliad
9h»30 - 11h30 - Salle 1 - Ancienne mairie
- **03/10/19 - L'eau potable : l'affaire de tous**FNE 25 - 90
9 h - 16 h - Salle des fêtes - Avanne-Aveney - Journée d'échanges.
- **04/10/19 - Recommandations alimentaires**Ateliers nutrition
10h - 12h00 - Ancienne mairie - salle 1
14h - 16 h - Ancienne mairie - salle 1
- **04/10/19 - Sur le marché**..... Ludothèque La Toupie
9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire.
- **04/10/19 - Tennis de table**Compétition
19h00-00h00 - salle des fêtes
- **05/10/19 - Reprise des cours informatiques - débutants**
10 h - 12h - Groupe scolaire Gilbert Brenet - Mamirolle
- **10/10/19 - La mémoire en jeu pour les proches aidants**Eliad
9h»30 - 11h30 - Salle 1 - Ancienne mairie
- **11/10/19 - Que se passe-t-il qd nous mangeons .. Ateliers nutrition**
10h - 12h00 - Ancienne mairie - salle 1
14h - 16 h - Ancienne mairie - salle 1
- **Du 07 au 12/10/19 - JPO**..... Maison des Services
La Poste de Mamirolle
- **10/10/19 - La mémoire en jeu pour les proches aidants**Eliad
9h»30 - 11h30 - Salle 1 - Ancienne mairie
- **12/10/19 - ESM Handball** Compétitions
15h30 - U15F, ESBF / RIOZ - Gymnase
- **13/10/19 - ESM Handball** Compétitions
14h00 - SG (b) 16h00 SG (a), ASCAP - Gymnase
- **15/10/19 - L'automne**Bébé-livres
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle».
- **17/10/19 - La mémoire en jeu pour les proches aidants**.....Eliad
9h»30 - 11h30 - Salle 1 - Ancienne mairie
- **18/10/19 - conseils en activités physiques** Ateliers nutrition
10h - 12h00 - Ancienne mairie - salle 1
14h - 16 h - Ancienne mairie - salle 1
- **18/10/19 - Sorcières** Ludothèque La Toupie
9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire.
- **26/10/19 - Super loto** ASSM
20h00 - Salle des fêtes de Saône.

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public
Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie
Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail..... mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>
Site www.mamirolle.info

Allo urgence mairie07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus
Directeur de publication : D. Huot
Responsable de rédaction : F. Martin
Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin
S. Seyer - C. Manganoni
Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet



Les jeudis 10, 24 octobre
Les jeudis 3, 17, 31 oct.

Recensement des jeunes

Les jeunes filles et les jeunes gens né(e)s en octobre, novembre, décembre 2003, et né(e)s avant octobre 2003, sont prié(e)s de se présenter en mairie aux heures d'ouverture au public, munis du livret de famille de leurs parents et de leur Carte Nationale d'Identité, afin de se faire recenser au titre du service national sur la liste de recensement du quatrième trimestre 2019.

Rappel : Cette formalité est nécessaire à la constitution de dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi que l'inscription au permis de conduire.